

Procès-verbal – Séance du 14 mars 2017

Date de convocation :
10 mars 2017

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 14 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame LE SAUTER-LE BEL donne pouvoir à Madame HAVART

Secrétaire de séance : M. Alain BROGARD a été élu secrétaire de séance

◆ Comptes 2016 et budgets 2017

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année au mois de mars, le Conseil Municipal se réunit pour voter son budget et valider les comptes de l'exercice précédent.

Notre séance sera donc consacrée principalement aux affaires financières.

Il ajoute ensuite que la commission des finances s'est réunie le mardi 07 mars, pour examiner en détail les comptes et les propositions faites pour 2017.

Il remercie de sa présence Monsieur David Bioret, Trésorier, et précise qu'il lui demandera de donner son avis sur les finances de la commune.

Monsieur le Maire souligne le travail des nombreuses commissions pour arriver à finaliser ce budget et faire des choix.

Il passe ensuite la parole à Carole Blanco-Hercelin, adjointe aux finances, et à Gwenn Le Moing, Directrice générale des services, qui ont préparé ces documents budgétaires avec l'aide des différents services et qui vont donc en faire la présentation.

Il propose, pour plus de commodité, puisqu'il devra sortir de la salle pour le vote de chaque compte administratif, comme Monsieur le Trésorier qui devra sortir lors du vote de chaque compte de gestion, que l'ensemble des documents budgétaires soit présenté avant de passer aux votes.

Bertrand Dany regrette que la commission des finances n'ait pas été élargie à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire souligne que la minorité dispose d'un représentant dans cette commission, qui n'était pas présent. Il ajoute que tous les documents ont été transmis, les élus disposent donc de tous les éléments nécessaire.

Carole Blanco-Hercelin indique qu'elle n'a pas souhaité convoquer une commission élargie, s'interrogeant sur son utilité car les mêmes éléments seront ensuite vus en conseil municipal la semaine suivante.

Evelyne Guerret, membre de la commission, indique qu'elle a eu un empêchement. Carole Blanco-Hercelin précise qu'elle aurait pu se faire représenter. Elle insiste sur le fait que cette commission doit fonctionner comme les autres, c'est-à-dire en groupe de travail restreint.

Michelle Tréguët regrette que la position plus ouverte adoptée les années précédentes soit remise en question.

Monsieur le Maire indique que l'année prochaine, la commission pourra être élargie à nouveau. Carole Blanco-Hercelin ajoute que dans ce cas, une première commission restreinte se réunira en amont.

Carole Blanco-Hercelin remercie les services de la mairie qui ont préparé les documents budgétaires présentés à la commission des finances, puis la DGS présente les comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017 des budgets annexes et du budget principal sur un Powerpoint retraçant l'ensemble des chiffres, des résultats et des équilibres, conjointement avec le Trésorier.

Lotissement de la Gare

◆ 2017 – 03 – 01 : Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un déficit de clôture de 15.199,03 € en fonctionnement et un déficit de 19.147,18 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 01 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 02 : Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 15.199,03 € en fonctionnement et un déficit de 19.147,18 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 02 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 03 : Approbation du Budget Primitif 2017

Après vote à mains levées, le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 78.857,11 € en section de fonctionnement et 19.147,18 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 03 :

Néant

Lotissement de la Croizédo

◆ 2017 – 03 – 04 : Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un déficit de clôture de 0,14 € en fonctionnement et un déficit de 14.570,07 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 04 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 05 : Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un déficit de clôture de 0,14 € en fonctionnement et un déficit de 14.570,07 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 05 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 06 : Approbation du Budget Primitif 2017

Après vote à mains levées, le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 1.179.126,50 € en section de fonctionnement et de 836.696,57 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 06 :

Néant

Budget Annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

◆ 2017 – 03 – 07 : Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 30.293,40 € en fonctionnement et un excédent de 140.388,44 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 07 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 08 : Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 30.293,40 € en fonctionnement et un excédent de 140.388,44 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 08 :

Néant

◆ **2017 – 03 – 09 : Affectation du résultat**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2016, à savoir 30.293,40 €, est affecté en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 30.293,40 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 09 :

Néant

◆ **2017 – 03 – 10 : Approbation du Budget Primitif 2017**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 82.344,96 € en section de fonctionnement et de 958.936,86 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 10 :

Néant

Budget Principal de la Commune

◆ **2017 – 03 – 11 : Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier**

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët, Bertrand Dany) avec un excédent global de clôture de 504.170,08 € en fonctionnement et un déficit de 98.048,69 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 11 :

Néant

◆ **2017 – 03 – 12 : Approbation du compte administratif 2016**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2016 est approuvé à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët, Bertrand Dany) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent global de clôture de 504.170,08 € et un déficit de 98.048,69 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 12 :

Carole Blanco-Hercelin indique que les charges à caractère général augmentent. Elle rappelle que de nombreux travaux sont réalisés en régie, ce qui fait augmenter mécaniquement ces charges. Elle ajoute qu'un principe de prudence est appliqué sur les recettes de fonctionnement.

Evelyne Guerret s'interroge sur les charges de personnel, qui ne diminuent pas comme on pourrait le penser. La DGS précise qu'effectivement, le montant des dépenses augmente, mais elle indique qu'il faut également prendre en compte les recettes liées, puisque des emplois aidés ont été créés.

Carole Blanco-Hercelin indique qu'un tableau récapitulatif tenant compte des dépenses et des recettes sera réalisé par les services afin de voir l'évolution réelle des charges de personnel.

Bertrand Dany demande quelles sont les raisons de l'augmentation des charges de télécommunications. La DGS indique que, depuis 2014, la commune prend en charge l'abonnement à la fibre. Monsieur le Maire ajoute qu'une consultation est prévue à ce sujet cette année.

Evelyne Guerret s'étonne de l'augmentation des achats de livres depuis quelques années. Monsieur le Trésorier indique qu'à sa demande, ses acquisitions autrefois passées en investissement se trouvent maintenant en fonctionnement.

Bertrand Dany souligne la baisse des dépenses de fonctionnement liées à la voirie, ajoutant que les rues sont souvent en mauvais état. La DGS indique que cette baisse est constatée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire ajoute que les services font au plus urgent en maîtrisant le budget.

Evelyne Guerret demande à quoi correspondent les frais passés à l'imputation 6218. La DGS précise qu'il s'agit des frais pour les remplacements de personnel qui passent par le Centre de Gestion.

◆ **2017 – 03 – 13 : Affectation du résultat**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2016, à savoir 504.170,08 €, est affecté en report en section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 168.551,28 € et en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 335.618,80 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 13 :

Néant

◆ **2017 – 03 – 14 : Vote des taux d'imposition 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition à savoir, Taxe d'Habitation (15,51), Foncier bâti (25,59) et Foncier non bâti (56,83).

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 14 :

Néant

◆ **2017 – 03 – 15 : Approbation du Budget Primitif 2017**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 2.505.767,77 € en section de fonctionnement et à la somme de 1.553.272,15 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 15 :

Evelyne Guerret s'inquiète de la compétence de la commune concernant l'étude de l'élargissement du canal.

Monsieur le Maire précise que cette étude a pu être inscrite dans le cadre du PAPI, suite à la table-ronde sur les inondations qui avait eu lieu en mai 2016 à Malestroit. Il ajoute que cette étude est prise en charge par l'Etat (50%) et le Département (25%).

Monsieur le Maire précise que le résultat de cette étude intégrera directement le dossier du GEMAPI porté par la communauté de communes.

Evelyne Guerret demande si une réunion d'information est prévue. Monsieur le Maire indique qu'en effet, la population, les sinistrés et l'Asribo seront associés.

Michelle Trégouët souligne l'absence, dans les prévisions, de la somme annuelle normalement prévue pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. Monsieur le Maire précise que cette somme sera doublée sur l'année 2018, en accord avec la Préfecture. Il ajoute que beaucoup de collectivités ne pourront répondre dans les délais.

Michelle Trégouët demande si cette somme couvre les dépenses de bâtiments et de voirie, et demande où en sont les travaux déjà programmés les années précédentes. Le DST indique qu'il s'agit uniquement des bâtiments. Il précise que du retard a été pris, et que de nombreuses choses sont réalisées en régie.

Michelle Trégouët souligne l'état dégradé des rues, des trottoirs. Elle indique qu'il faut veiller à ne pas prendre de retard afin de rester une cité accueillante. Elle ajoute que les locaux sont vieillissants, à mettre aux normes. Monsieur le Maire indique que les services techniques de Malestroit sont compétents, et qu'ils interviennent chaque jour afin d'améliorer l'état des rues et l'accès aux bâtiments.

Michelle Trégouët fait remarquer que la proposition de la commission Sports de refaire le revêtement de la grande salle du complexe sportif n'a pas été retenue. Carole Blanco-Hercelin indique qu'effectivement, la commission avait proposé de retenir ce projet, mais que le devis retenu était cher tout en ne respectant pas les normes sportives.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que la problématique du complexe sportif, situé en zone inondable, rend difficile le fait de réaliser des investissements coûteux face au risque. Elle précise que les traçages ont été refaits en 2015, il serait donc dommage de refaire cette salle si tôt.

Carole Blanco-Hercelin indique que le sol de la salle des agrès est quant à lui prévu au budget, ce qui permettra l'accueil de la danse dans cette salle. Michelle Trégouët s'inquiète de la compatibilité de ce sol avec l'ensemble des activités qui se tiennent dans cette salle. Carole Blanco-Hercelin précise que le sol sera effectivement compatible.

Michelle Trégouët demande de quelle manière sera résolu le problème de poussière dans la grande salle du complexe, pouvant entraîner des difficultés respiratoires. Le DST indique qu'une société de nettoyage passera plusieurs fois par an, la situation devant ainsi s'améliorer.

Bertrand Dany s'étonne de ne pas trouver de montant concernant le rugby. Monsieur le maire rappelle qu'un courrier avait été transmis au rugby, précisant les travaux envisagés et les échéances. Le rugby avait répondu favorablement aux aménagements proposés.

Cependant, un journaliste souhaitant faire un article sur le rugby a appris à Monsieur le Maire que le rugby projetait de partir à Sérent sous 2 ans. Dans ces conditions, le budget prévu est suspendu, car les investissements ne seront pas réalisés si le club part dans 2 ans.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne fonctionne pas au chantage, et qu'il attend du club de rugby qu'il précise clairement ses intentions. Il précise qu'à ce jour, le club ne confirme pas qu'il restera à Malestroit.

Jean-Paul Lembelembe regrette d'apprendre que le club envisage aujourd'hui de partir, malgré la proposition d'aménagement faite par la municipalité, proposition qui correspond à la réalité et aux besoins du club et qui intervient après de nombreux échanges.

Bertrand Dany trouve que les aménagements pour les camping-caristes sont encore nombreux au budget. Il souhaiterait connaître le montant total des travaux réalisés pour cette aire près de l'écluse.

Vincent Pouëssel indique que les touristes permettent aux commerces de réaliser de bonnes saisons, et ainsi de pouvoir tenir l'hiver. Il ajoute qu'il est très coûteux de faire revenir un commerce qui serait parti, et qu'il vaut mieux œuvrer pour que les commerces existants restent.

Bertrand Dany indique que les malestroyens payent pour ces investissements. Christian Guillemot précise qu'il s'agit d'un investissement productif. Monsieur le Maire est très heureux de disposer de cette aire de camping-cars. Il précise que les commerçants voient les retombées tôt dans la saison, dès le mois de mars. Les commerces qui restent rendent service à l'ensemble de la population malestroyenne.

Jean-Paul Lembelembe souligne les bénéfices indirects de ce type d'investissement. En effet, lors de ses rencontres avec les médecins souhaitant s'installer à Malestroît, il a constaté qu'ils étaient très sensibles aux services et commerces présents.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que cette aire a également permis de créer des places de parking supplémentaires sur l'ancienne aire.

Monsieur le Maire précise qu'il travaille chaque jour sur les dossiers, pour les Malestroyens. Il rappelle que d'autres investissements ont, par le passé, été beaucoup moins productifs, comme par exemple l'achat puis la destruction de l'ancien bâtiment rue du Général de Gaulle pour réaliser un square.

Il rappelle également que la salle Nominoë, qui était à l'origine vouée à la destruction, est aujourd'hui la belle salle de conseil municipal dans laquelle se déroulent également les mariages.

◆ 2017 – 03 – 16 : Réhabilitation de l'Hôtel de Ville : validation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de l'architecte Burgaud au stade Avant Projet Définitif pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville chiffre les travaux à 319.800 € HT.

Le coût total de l'opération est donc de 381.977,52 € HT, soit 458.373,02 € TTC, en incluant les honoraires de l'architecte, les missions OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) et SPS (Sécurité et Protection de la Santé), ainsi qu'une marge de 3 % pour les imprévus.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat (DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux) : 179.550 € (47 % du HT)

Etat (FSIPL : Fonds de soutien à l'investissement public local) : 30.550 €

Département (PST : Programme de solidarité territoriale) : 57.300 € (15 % du HT)

Reste à financer : 191.000 €, dont 75.200 € de TVA à récupérer, soit un emprunt à inscrire de 115.800 €.

Par ailleurs, un financement est possible au titre du Conseil Régional en faveur des Petites Cités de Caractère, pour le changement des menuiseries, à hauteur de 20 % des travaux concernés plafonné à 45.000 €.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët, Bertrand Dany), le conseil municipal valide l'opération telle qu'elle a été présentée, autorise

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, et à procéder aux demandes de subventions correspondantes.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 16 :

Monsieur le Maire rappelle que le coût présenté est trois fois moins élevé que le projet initial, mené par l'ancienne municipalité, que s'élevait à 1.284.000 € TTC, avec un emprunt de 565.000 €.

Bertrand Dany souhaiterait avoir les plans du projet. Didier Quéval, Directeur des services techniques, précise qu'il y aura peu de changements dans la distribution des bureaux, si ce n'est la mise en place d'un ascenseur intérieur ouvrant sur le côté de la Mairie, place du Bouffay. Il ajoute que la porte d'entrée sera conservée.

Bertrand Dany s'interroge sur la date butoir concernant le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR. La DGS indique que le dossier a déjà été transmis dans les délais, et que la délibération sera jointe dans un second temps.

Bertrand Dany demande de quelle manière est calculé le taux du FS IPL. La DGS précise que le FS IPL est calculé pour que le reste à charge de la commune soit égal à 30 % du coût des travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent débiter fin 2017 – début 2018.

◆ **2017 – 03 – 17 : Travaux de sécurité routière : validation du plan de financement**

Monsieur le Maire indique qu'afin de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser l'accès à deux nouveaux établissements publics, des aménagements sont envisagés au budget 2017 :

- Rue Edouard Entremont (20.500 € HT) : à l'intersection de la route menant au Collège Yves Coppens : mise en place de feux tricolores. Durant les créneaux scolaires, les feux permettront aux bus de sortir plus aisément sur la route départementale. En dehors de ces créneaux, les feux se déclencheront en cas de dépassement de la vitesse autorisée.
- Rue du Jaugan (61.000 € HT au total avec le carrefour de la MSP) : aménagement d'un carrefour suite aux travaux de construction d'une piscine intercommunale. Il s'agit de sécuriser l'accès à cet équipement, qui accueillera notamment des scolaires.
- Faubourg Sainte-Anne : aménagement d'un carrefour suite aux travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire communale. Il s'agit de sécuriser l'accès à cet équipement, et de faciliter la sortie sur la route départementale, qui est la route principale traversant Malestroit, avec un trafic routier dense.
- Ilot arrêt de bus rue Jean XXIII (6.080 € HT) : afin de sécuriser l'arrêt de bus, il est prévu la mise en place de bordures béton. Ces travaux permettront de mettre en sécurité les élèves prenant les transports scolaires.

Le coût total de l'opération est de 87.580 € HT, soit 105.096 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat (DETR) : 23.645 € (27 % du HT)

Département (PST) : 13.140 € (15 % du HT)

Département (Amendes de police) : 17.515 (20 % du HT)

Reste à financer : 50.796 €, dont 17.240 € de TVA à récupérer, soit un autofinancement de 33.556 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'opération telle qu'elle a été présentée, autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, et à procéder aux demandes de subventions correspondantes.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 17 :

Michelle Trégouët se réjouit de ces aménagements de sécurité routière. Elle rappelle que ce point est une préoccupation importante pour les membres du Conseil municipal des enfants.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la sécurité dans la ville, à tous les niveaux. Il indique qu'un recrutement est actuellement en cours pour la police municipale, et qu'il sera demandé aux deux agents de police une présence accrue sur le terrain, afin de faire remonter les améliorations à apporter en matière de sécurité.

♦ **2017 – 03 – 18 : Vente d'un terrain à la Gare : validation du projet et fixation du prix de vente**

Monsieur le Maire indique que les Transports Ollivier ont sollicité la Commune et le Département afin de réfléchir à la sécurisation de leur accès.

Après analyse de la situation par les différents services concernés, la solution retenue est celle consistant à créer l'accès des poids-lourds au niveau de l'entrée de l'entreprise CECAB.

Cet aménagement nécessite la cession par la Commune d'une bande de terrain d'environ 200 m², prise sur la parcelle communale AW145 où se situe la maisonnette de la Gare. Le Département cédera également une partie de la parcelle lui appartenant, au prix de 1 € le m². Les frais découlant de cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, le Conseil Départemental est prêt à céder gratuitement à la commune son délaissé de terrain qui jouxte la maisonnette de la Gare.

Monsieur le maire propose de s'aligner sur le prix du Conseil départemental, à savoir 1 € le m².

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët, Bertrand Dany), le conseil municipal fixe le prix de vente de la bande de terrain prise sur la parcelle AW145 à 1 € le m².

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 18 :

Evelyne Guerret confirme que des efforts sont à faire pour que les camions de cette entreprise puissent sortir de manière sécurisée. Cependant, elle estime que le projet proposé présente un risque pour les utilisateurs de la voie verte. De plus, cette cession rendra le terrain de la maisonnette de la Gare actuellement en vente moins attractif.

Vincent Pouëssel précise que la bande de terrain cédée sera compensée par la parcelle cédée par le Département. Il ajoute que la voie verte est régulièrement traversée par des routes, et qu'un aménagement spécifique composé de barrières est alors installé pour sécuriser la traversée.

Bertrand Dany s'interroge sur l'avis de l'entreprise en question concernant cet aménagement. Il souhaite également savoir si les riverains ont été consultés sur le projet de fermeture de la petite voie menant vers Lestrico.

Monsieur le Maire rappelle que c'est justement l'entreprise qui a demandé au Conseil départemental un aménagement de ce type. Il indique que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les différentes personnes concernées afin d'aboutir à cette proposition.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les barrières qui seront installées sécuriseront les utilisateurs de la voie verte. Il ajoute que le nombre de trajets des poids lourds est assez limité, et que le passage se fera par le rond-point de Saint-Marcel, ce qui est beaucoup plus sécurisé.

Evelyne Guerret regrette que les riverains n'aient pas été associés. Bertrand Dany ajoute que la sortie du côté de l'ancien café est également dangereuse, même pour les véhicules légers, et que le fait de fermer la petite voie ne fera que déplacer le problème.

Monsieur le Maire rappelle que la route de la Gare est normalement limitée à 50 km/h, et que la convention qui devrait prochainement être signée avec la Gendarmerie Nationale devrait permettre d'inciter les conducteurs à respecter cette limitation de vitesse.

◆ 2017 – 03 – 19 : Indemnités des élus : référence à l'indice terminal

Monsieur le Maire indique que la délibération actuelle fixant le montant des indemnités d'élus fait référence à l'indice brut 1015, qui était l'indice terminal de la fonction publique.

La Trésorerie demande à ce qu'une nouvelle délibération soit prise, faisant référence à "l'indice terminal de la fonction publique" plutôt qu'au montant de l'indice lui-même, une évolution réglementaire devant intervenir au 1er janvier 2018. En effet, l'indice brut terminal est aujourd'hui passé à 1022.

Les taux restent inchangés. Pour rappel, la répartition des indemnités des élus est la suivante :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal, avec une majoration de 15 %, en application des articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T, considérant que la commune de Malestroit était chef-lieu de canton
- Adjoint : 9,53 % de l'indice terminal, avec une majoration de 15%, en application des articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T, considérant que la commune de Malestroit était chef-lieu de canton
- Conseillers municipaux délégués : 9,53 % de l'indice brut terminal, avec une majoration de 15 %, en application des articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T, considérant que la commune de Malestroit était chef-lieu de canton

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition des indemnités des élus telle qu'elle a été présentée, en faisant référence à l'indice terminal de la fonction publique, de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 19 :

Néant

◆ 2017 – 03 – 20 : Schéma d'organisation Le Clos Quily : validation

Monsieur le Maire indique qu'un schéma d'organisation a été déposé pour la zone du Clos Quily, suite à la demande d'un particulier pour construire une habitation, le secteur concerné étant classé en zone 1AU au PLU de Malestroit.

Le schéma d'organisation et sa notice indiquent le principe de viabilisation des différents terrains, y compris les accès.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le schéma d'organisation du secteur du Clos Quily tel qu'il a été présenté.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 20 :

Néant

♦ 2017 – 03 – 21 : Oust à Brocéliande Communauté : cession par la commune d'une bande de terrain pour la piscine

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des aménagements extérieurs du site de la piscine communautaire, un terrassement est rendu nécessaire sur le domaine communal.

En effet, la limite de propriété actuelle se situe au bas d'un talus, qu'il est proposé de céder gratuitement à l'OBC afin qu'il soit intégré à la parcelle de la piscine. La clôture sera posée en tête de talus, et l'entretien sera réalisé par le gestionnaire de la piscine.

L'emprise cédée représente une surface d'environ 100 m². La communauté de communes prendra à sa charge les frais de bornage relatifs à cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour céder à titre gratuit une emprise d'environ 100 m² à Oust à Brocéliande Communauté, dans le cadre des aménagements extérieurs du site de la piscine communautaire, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 21 :

Evelyne Guerret demande des précisions sur les travaux de la piscine, concernant les rumeurs relatives à des problèmes survenus au cours du chantier.

Monsieur le Maire laisse le soin au vice-président aux travaux et au vice-président à la communication de répondre concernant ce sujet. Il ne dispose pas de détails sur les problèmes en question, ni sur la manière dont ils seront réglés.

Evelyne Guerret regrette que les choses ne soient pas dites de manière plus simple.

Monsieur le Maire espère qu'une solution sera rapidement trouvée, et précise que personne n'est à l'abri de retards de chantiers.

♦ 2017 – 03 – 22 : Eau du Morbihan : approbation des modifications des statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral du 22 juillet 2011, modifiés par arrêtés préfectoraux du 25 juin 2013 et du 10 décembre 2014

Monsieur le Maire,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2017-003 du comité syndical de Eau du Morbihan en date du 27 janvier 2017 ;

Soumet au conseil municipal le projet de modifications des statuts en vigueur du syndicat de l'Eau du Morbihan, approuvé par le comité syndical de Eau du Morbihan le 27 janvier 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification des statuts de Eau du Morbihan, tels que rédigé en annexe à la délibération n° CS-2017-003 du comité syndical du 27 janvier 2017.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 22 :

Néant

♦ **2017 – 03 – 23 : Avis sur le "manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens" de l'Association des Maires de France**

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

- **Principe n°1** : Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- **Principe n°2** : L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.
- **Principe n°3** : État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- **Principe n°4** : Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle :

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue

impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 03 – 23 :

Néant

◆ Informations diverses

- Breizh Amerika

Christian Guillemot souligne le privilège d'avoir pu recevoir une étape du Breizh Amerika, qui œuvre afin que les start-up bretonnes puissent s'exporter et se développer aux Etats-Unis.

Il ajoute que cette très intéressante réunion, qui a donné lieu à des échanges sur les start-up et le développement numérique, va permettre aux porteurs de projets des trois accélérateurs de l'Oust à Brocéliande Communauté de concourir pour gagner une semaine aux Etats-Unis dans un cadre professionnel. Les résultats seront connus en avril.

Yannis Le Brun souligne la présence de Klaxoon, qui a déjà exporté son produit dans plus d'une centaine de pays.

Monsieur le Maire ajoute que la marraine de la Nurserie Numérique, journaliste à CNN, est venue à Malestroit. Elle propose de mettre en place des échanges avec les 3 accélérateurs et l'Ohio University, qui dispose d'une structure équivalente.

- Finances

Monsieur le Trésorier fait un point sur l'analyse financière de la commune. Il indique que les produits réels de fonctionnement diminuent, pendant que les charges réelles de fonctionnement augmentent, occasionnant un effet ciseau.

Il précise que la CAF brute et la CAF nette sont en baisse. Cependant, la dette diminue, puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été réalisé, hormis celui de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire précise que, depuis 2014, le montant du capital restant dû a diminué de 400.000 €. Il ajoute que, malgré les baisses de DGF et les nouvelles charges de personnel, les taux d'imposition n'ont pas augmenté. Il indique que le souhait de l'équipe municipale est de poursuivre le développement de Malestroit en autofinçant l'ensemble des travaux.

Christian Guillemot ajoute que l'emprunt pour la Maison de santé est un investissement, dont les annuités seront couvertes par les loyers, qui permettront également, si la MSP est complète, de faire face au fonctionnement et à l'entretien de cette structure au fil des années.

Evelyne Guerret se réjouit que Christian Guillemot ait changé d'avis par rapport à cet investissement pour lequel il était réticent. Il précise qu'effectivement, à l'origine, il craignait d'endetter encore plus la commune. Il ajoute qu'il a cependant toujours considéré qu'il était important de faire cette MSP pour le développement de la ville.

Jean-Paul Lembelembe souligne le gros travail réalisé afin d'obtenir le maximum de subventions, ce qui a fait diminuer le montant de l'emprunt.

Evelyne Guerret rappelle que le projet avait été initié dès 2008, avec l'ancienne équipe municipale. Jean-Paul Lembelembe indique n'avoir jamais oublié d'associer Bernard Miloux,

l'ancien Maire, qui a notamment participé à la pose de la première pierre. Il précise cependant avoir dû relancer la dynamique avec les professionnels de santé.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Recensement

Michelle Trégouët demande à quel moment seront connus les résultats du recensement de la population.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des éléments se trouve actuellement à l'INSEE, et que le décompte définitif devrait être connu en juin.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.